



Dans le Camping au Valbonheur, nous accueillons avec joie les compagnons à quatre pattes qui font partie intégrante de votre famille. Cependant, afin de **préserver l'harmonie et la quiétude de tous nos hôtes**, nous avons établi quelques règles simples, empreintes de bon sens et de respect mutuel.

Votre fidèle compagnon doit être tenu en laisse tout le temps, guidé par votre amour et votre attention. Nous vous prions également de veiller à ce que ses besoins soient satisfaits à l'extérieur du camping, dans le respect de notre environnement préservé. Nous croyons fermement à l'importance du lien qui vous unit à votre chien, c'est pourquoi nous vous demandons de ne jamais le laisser seul sur votre emplacement ou dans votre hébergement.

De plus, nous vous prions d'être attentif au comportement de votre compagnon canin et de veiller à ce qu'il n'aboie pas, préservant ainsi la quiétude de nos lieux. Nous tenons à souligner que **le non-respect de ces règles essentielles entraînera malheureusement une exclusion immédiate de notre camping**, une mesure que nous espérons ne jamais devoir mettre en œuvre. Bien entendu, nous comprenons l'importance pour votre chien de profiter des joies de l'eau. Il est donc **autorisé de le laisser se baigner dans le lac, sur notre plage privée, entre 20h30 et 9h**. Cependant, nous vous prions de respecter strictement cette plage comme zone réservée à nos hôtes.

Nous sommes conscients que la **rivière de La Bonne**, serpentant derrière notre camping, offre également un terrain de jeu idéal pour nos amis à quatre pattes. Nous les encourageons donc à explorer ses rives et à profiter de sa fraîcheur revigorante.

Cependant, nous vous rappelons avec insistance que nos amis **les chiens ne sont pas autorisés à vagabonder dans le Parc des Écrins**. C'est un territoire sacré, préservé pour la faune sauvage qui y réside, et nous vous demandons de respecter cette frontière avec toute la diligence requise.

Parmi les règles et les normes qui assurent la quiétude de cet endroit enchanteur, il y a une interdiction ferme : celle des chiens catégorisés.

En France, les chiens catégorisés sont classés en deux principales catégories :

Les chiens de 1ère catégorie :

- Pitbulls
- Staffordshire Terriers
- American Staffordshire Terriers, communément appelés "Amstaffs"

**Les chiens de 2ème catégorie :**

- Tosa Inu
- Chiens de race ou d'apparence des races Mastiff, communément appelés "Boerbulls"

Ces chiens, répertoriés selon des critères spécifiques, sont exclus du camping pour des raisons de sécurité et de tranquillité. Leurs caractéristiques particulières suscitent parfois des inquiétudes légitimes, et pour préserver la paix et la sécurité de tous les résidents, il a été décidé qu'ils ne sont pas autorisés à entrer.

Bien que chaque chien soit un individu unique, les chiens catégorisés sont identifiés selon des critères de race et de morphologie. Leur présence, bien qu'adorable pour certains, peut être source d'anxiété pour d'autres résidents et créer des situations potentiellement dangereuses.

Ainsi, dans un souci de précaution et de bienveillance envers tous les visiteurs, ces chiens sont tenus à l'écart du Camping au Valbonheur. Cette mesure vise à garantir une expérience paisible et sécurisée pour tous ceux qui choisissent de séjourner dans ce refuge naturel.

Malgré cette restriction, l'amour et le respect pour les animaux demeurent au cœur de l'esprit du camping. Les visiteurs sont encouragés à profiter de la compagnie d'autres compagnons à quatre pattes qui ne sont pas soumis à cette interdiction, dans le respect des règles établies pour assurer le bien-être de chacun.

Ensemble, dans le respect de ces quelques règles simples, nous pouvons tous profiter pleinement de la beauté et de la sérénité de notre cher Camping Valbonheur.

